



Montréal 

MUNDIAL
M O N T R É A L



Vision  Diversité

ARTE MUSICA



**LE PRIX DE LA DIVERSITÉ EN MUSIQUE
DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
et de ses partenaires :
ARTE MUSICA, CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE,
MUNDIAL MONTRÉAL, PLACE DES ARTS, RADIO-CANADA et
VISION DIVERSITÉ**

Présentation du concours

2018

**LE PRIX DE LA DIVERSITÉ EN MUSIQUE DU CONSEIL DES ARTS DE
MONTRÉAL et de ses partenaires :
ARTE MUSICA, CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE, MUNDIAL
MONTRÉAL, PLACE DES ARTS, RADIO-CANADA et VISION DIVERSITÉ**

PRÉAMBULE

Le *Prix de la diversité en musique* réunit sept partenaires (le Conseil des arts de Montréal, Arte Musica, le Centre des musiciens du monde, Mundial Montréal, la Place des Arts, Radio-Canada et Vision Diversité) pour offrir à deux collectifs d'artistes représentatifs de la diversité culturelle¹ montréalaise, un soutien à la création, la production, l'enregistrement et la diffusion durant un an.

OBJECTIF DU PRIX

L'objectif de ce prix est de mettre en valeur deux collectifs d'artistes professionnels qui reflètent dans leur pratique, la diversité des expressions artistiques. Par ce prix, le Conseil des arts de Montréal et ses partenaires souhaitent favoriser la pleine participation de tous les artistes à la vie artistique de la métropole et donner une impulsion à leur carrière professionnelle. En outre, ce prix pourra contribuer à diversifier les publics dans les différents lieux de diffusion montréalais.

DESCRIPTION DU PRIX

Le *Prix de la diversité en musique* propose deux volets afin de mieux répondre aux besoins des artistes et à la réalité du milieu. Chaque collectif doit identifier préalablement le parcours qui lui convient, en fonction de sa pratique artistique, à savoir «*Exploration autour d'une tradition musicale établie*» ou «*Création autour de formes musicales nouvelles ou récentes*» (voir le détail plus loin).

Le *Prix de la diversité en musique* permet aux groupes lauréats de créer de nouvelles œuvres musicales et de préparer un nouveau concert ou spectacle musical dans le cadre d'un parcours artistique sur plusieurs mois. Les deux parcours incluent de l'aide et de l'accompagnement à la création, à la production, à l'enregistrement, à la diffusion et à la circulation.

Pour faciliter les suivis nécessaires à la mise en œuvre de ce Prix, le collectif devra désigner l'un de ses membres artistes comme responsable du projet. Cette personne devra entretenir un lien régulier et direct avec chacun des responsables délégués par les partenaires, à chaque étape du projet.

L'annonce des deux lauréats aura lieu lors de la *Rencontre annuelle des partenaires du Conseil des arts de Montréal*, le 7 juin 2018.

Suite à leur dévoilement, les groupes lauréats devront être disponibles pour des prestations, des répétitions, des résidences et des concerts aux périodes suivantes, en fonction du parcours choisi :

¹ Voir le glossaire du Conseil des arts de Montréal pour la définition de ce terme : https://www.artsmontreal.org/media/artistes/aide/financement/transitoire/Glossaire_VF.pdf.

Volet 1 : Exploration et création autour d'une tradition musicale établie

Ce volet concerne les collectifs dont la pratique professionnelle s'inscrit en continuité avec une tradition musicale établie (les musiques transmises de génération en génération, à l'intérieur d'une communauté ou d'un territoire, par exemple). Il peut inclure la composition de nouveaux répertoires ou des arrangements musicaux innovants.

1. Résidence de création d'une semaine au Centre des musiciens du monde, incluant un accompagnement artistique (novembre 2018 – date à confirmer);
2. Participation dans le cadre des activités musicales présentées par Arte Musica au Musée des beaux-arts de Montréal (dates à confirmer, saison 2019-2020);
3. Au choix du lauréat : une session d'enregistrement de deux jours au Studio 12 de Radio-Canada (au plus tard le 11 juin 2019) ou 2 jours de formation sur les communications dans les médias offertes par Radio-Canada;
4. Accréditation de niveau RUBIS offerte par Mundial Montréal donnant accès à la plupart des activités de l'événement (13 au 16 novembre 2018) pour le représentant officiel du collectif et un bracelet festival pour les musiciens du groupe lauréat;
5. Visibilité via le site Internet et les réseaux sociaux de Mundial Montréal;
6. Présentation dans L'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts (automne 2018 ou hiver 2019);
7. Circulation du concert dans le cadre du *Conseil des arts de Montréal en tournée* (15 août – 15 octobre 2019).

Volet 2 : Création autour de formes musicales nouvelles ou récentes

Ce volet s'adresse aux collectifs dont la démarche vise à fusionner ou à juxtaposer des musiques issues de contextes ou de cultures différentes afin de créer un nouveau langage musical, ainsi qu'aux collectifs qui s'expriment de manière originale au moyen de formes musicales nouvelles ou récentes, comme par exemple les musiques urbaines ou hybrides.

1. Accompagnement et participation à l'événement *MUZ La Vitrine des musiques locales métissées* organisé par Vision Diversité (28, 29 et 30 octobre 2018);
2. Une représentation dans l'un des concerts métissés présentés par Vision Diversité au Théâtre Outremont (hiver-printemps 2019- date à confirmer);
3. Au choix du lauréat : une session d'enregistrement de deux jours au Studio 12 de Radio-Canada (au plus tard le 11 juin 2019) ou 2 jours de formation sur les communications dans les médias offertes par Radio-Canada;
4. Accréditation de niveau RUBIS offerte par Mundial Montréal donnant accès à la plupart des activités de l'événement (13 au 16 novembre 2018) pour le représentant officiel du collectif et un bracelet festival pour les musiciens du groupe lauréat;
5. Visibilité via le site Internet et les réseaux sociaux de Mundial Montréal;

6. Présentation dans L'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts (automne 2018 ou hiver 2019);
7. Circulation du concert dans le cadre du *Conseil des arts de Montréal en tournée* (15 août – 15 octobre 2019).

Les activités et les représentations du spectacle musical sont entièrement prises en charge par le partenaire impliqué qui fixe un cachet selon les tarifs habituellement versés dans un contexte équivalent.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le **collectif** doit répondre aux critères suivants :

- être un groupe d'artistes composé de 2 à 6 musiciens professionnels²;
- avoir au moins une réalisation artistique à l'actif du collectif ;
- être représenté par un responsable de la demande;
- être composé majoritairement d'artistes de la diversité ou d'artistes autochtones³;
- être composé d'artistes majoritairement domiciliés (50 % + 1) sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins un an, dont le responsable de la demande;
- être composé au deux tiers d'artistes citoyens canadiens ou résidents permanents canadiens : la proportion des membres du collectif résidant à l'extérieur du Canada ne peut dépasser un tiers.

ENGAGEMENTS DU RESPONSABLE DU PROJET

- Garantir la disponibilité de tous les membres du collectif à toutes les dates et les périodes établies par chaque partenaire;
- Organiser les activités avec chacun des partenaires;
- Identifier les besoins du collectif pour le projet du Prix de la diversité et communiquer avec le partenaire concerné;
- Entretenir un lien régulier et direct avec chacun des responsables délégués par les partenaires;
- Avoir la capacité d'interagir avec les différents publics;
- Être autonome et flexible.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU COLLECTIF

- Qualité de l'interprétation musicale;
- Intérêt des réalisations et des expériences antérieures;
- Originalité de la proposition artistique (démarche artistique, arrangements, instruments utilisés, composition, etc.);
- Cohésion du collectif;

² Voir le glossaire du Conseil des arts de Montréal pour la définition de ce terme : https://www.artsmontreal.org/media/artistes/aide/financement/transitoire/Glossaire_VF.pdf.

³ Voir le glossaire du Conseil des arts de Montréal pour la définition de ces termes : https://www.artsmontreal.org/media/artistes/aide/financement/transitoire/Glossaire_VF.pdf.

- Potentiel de mise en spectacle;
- Attitude professionnelle;
- Capacité d'adaptation aux exigences de chacune des étapes.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET DATE LIMITE

La candidature pour le *Prix de la diversité en musique* doit être soumise par le membre du collectif identifié comme responsable du projet au plus tard **le 25 avril 2018**.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Le dossier doit inclure :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le porteur du projet;
- les curriculum vitae de chaque membre du collectif d'artistes (maximum 3 pages incluant l'adresse de résidence);
- une liste de liens Internet (YouTube, Vimeo, Site Web)
- une photo du collectif;
- une fiche technique.

Autres spécifications :

- L'ensemble des documents constituant le dossier doivent être acheminés en fichiers joints format PDF **par courriel à : iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca** en mentionnant comme objet du message « Prix de la diversité en musique 2018 » ;
- Les textes doivent être rédigés en utilisant un caractère de taille minimale de 11 points.

ÉVALUATION

Un jury composé d'un représentant de chaque partenaire se réunira pour sélectionner les collectifs qui seront invités à présenter leur dossier et à passer **une audition** devant ce même jury qui recommandera deux collectifs lauréats au conseil d'administration du Conseil des arts. Les collectifs retenus pour chacun des volets seront avisés au plus tard le 9 mai 2018 et les auditions auront lieu le 16 mai 2018. Les décisions du Conseil sont finales et sans appel.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Iulia-Anamaria Salagor
 Chargée de projets - diversité culturelle dans les arts
 Téléphone 514-280-3583
iasalagor.p@ville.montreal.qc.ca

ou

Marie-Christine Parent
 Conseillère en musique, par interim
 Téléphone 514-280-3586
marie-christine.parent@ville.montreal.qc.ca